

# MAIRIE DE LORREZ-le-BOCAGE-PREAUX

Téléphone : 01.64.70.52.70

Télécopie : 01.64.70.52.71

E MAIL : [lorrezle bocage@wanadoo.fr](mailto:lorrezle bocage@wanadoo.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

### REGLEMENTATION ACCES, CIRCULATION ET STATIONNEMENT

#### PLACE DE LA REPUBLIQUE

Le maire de la commune de Lorrez-le-Bocage Préaux,  
VU les lois et règlements en vigueur dans le Code Général des Collectivités Territoriales  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules

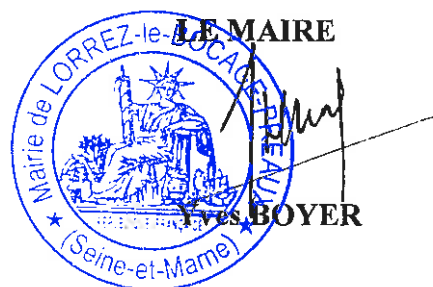
#### ARRETE :

**Art. 1 :** à compter du jeudi 8 août, la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits sur la place de la République en dehors de la chaussée, des emplacements réservés au stationnement des véhicules et des voies d'accès aux garages privés exclusivement réservés aux riverains.

**Art. 2 :** un panneau indiquant la réglementation en vigueur sera mis en place par les services municipaux.

**Art. 3 :** la Brigade de Gendarmerie de Lorrez-le-Bocage est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :  
la sous-préfecture de Fontainebleau  
la Brigade de Gendarmerie de Lorrez-le-Bocage Préaux.

Fait à Lorrez-le-Bocage Préaux le 7 août 2014



Affiché le 23/04/2014

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication de présent arrêté.